



**BULLETIN  
D'INFORMATIONS  
COMMUNALES N°298**

Directeur de la publication  
Guy SCHMITT

Comité de rédaction  
Commune de Soultz-les-Bains

Impression :  
Commune de Soultz-les-Bains

Mairie de Soultz-les-Bains  
1, rue de Molsheim  
Tél : 03-88-38-10-24  
Fax : 03-88-38-06-87  
Courriel : mairie@soultz-les-bains.fr

### **Le Mot du Maire**

La sortie de l'hiver a été marquée par la première édition du Trail des Casemates, deux courses de 13 et 23 kms autour de Dangolsheim et de Soultz-les-Bains dans les vignes et le long du Sentier des Casemates. Merci à Pierre Beaucamp et son équipe pour le beau tracé, la bonne organisation, les bénévoles sympa et la météo clémente sous un beau ciel bleu, signe avant coureur d'un printemps qui s'annonce. Même si j'en ai bavé, je re-signe pour l'année prochaine.

Aujourd'hui, il ne fait: ni trop froid et ni trop chaud. Le moment idéal pour vous occuper de vous et de votre « chez vous » tranquillement. La météo nous permet parfois un peu plus de liberté par rapport l'hiver et avec la durée du jour qui s'allonge et les températures qui augmentent donnant une sensation de renouveau et de renaissance. Le printemps est le moment idéal pour préparer son jardin ou son potager alors n'hésitez pas, tous à la conférence donnée par Mme Bernadette SEURET ce vendredi 31 mars pour connaître tous les secrets pour les purins et autres décoctions entièrement naturel et à fabriquer soi-même

Tous les ans, les membres de l'Association de Pêche de Soultz-les-Bains sont invités à retrouver leurs manches pour prendre part à l'Osterputz. Avec la participation du Conseil municipal, ce nettoyage de printemps, qui s'est déroulé le samedi 18 mars, est aussi un geste citoyen qui se déroule en toute convivialité. L'objectif est de ramasser les papiers, plastiques et autres objets qui souillent les chemins, les rivières et autres lieux de promenade de notre village pour les rendre plus avenant et pour préserver la beauté de la nature.

Avec les beaux jours qui reviennent, le Conseil Municipal vient de relancer ses chantiers bénévoles du samedi. Nous avons commencé cette année par le débroussaillage de nos sentiers de promenade et nous allons maintenant nous lancer dans les travaux d'aménagements du parking au droit du Hall des Sports, alors si vous souhaitez donner un coup de main bénévole à la rénovation et l'embellissement de la commune, partager l'un ou l'autre samedi dans la convivialité et la bonne humeur, rejoignez-nous.

*C'est le printemps, prenez un nouveau souffle!*



Votre Maire,

Guy SCHMITT



## Collecte de Papiers / Plastiques :

La prochaine collecte des **vieux papiers** et des **plastiques** recyclables aura lieu :

**Le Vendredi 22 avril 2017**  
**Dès 4 heures du matin**



Les objets en **plastique** doivent être mis dans les sacs plastique translucides jaunes distribués par le Select'om. Le papier doit être stocké dans les poubelles bleues. En cas de besoin supplémentaire en sacs, la mairie en met à votre disposition.

Pensez à sortir le papier et les plastiques la veille au soir et à les déposer dans un **endroit bien visible**.



**Les bennes de collectes pour le verre et les vêtements, rue du Moulin, sont déplacées sur le parking du Hall des Sports**

## Information du SDEA



ESPACE EUROPÉEN DE L'ENTREPRISE / 1 RUE DE ROME / SCHILTIGHEIM

## **JOURNÉES DE L'EAU** **24 ET 25 JUIN 2017**

À l'occasion de ses 75 ans, le SDEA et ses partenaires vous invitent, les 24 et 25 juin prochain aux Journées de l'Eau 2017. Un événement festif, familial mais surtout responsable autour des grands enjeux de l'eau.

Acteur local de référence dans la gestion de l'Eau, le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle, organise un week-end grand public dont l'objectif est de mieux comprendre les enjeux de l'eau, le rôle de chacun dans sa préservation et de mettre en lumière la diversité et la technicité des métiers ainsi que les savoir-faire des femmes et des hommes du SDEA.

Expositions, conférences, animations pédagogiques pour petits et grands, expériences virtuelles, démonstrations de matériels et expositions de véhicules, vous attendent au siège du SDEA et au sein de ses ouvrages représentatifs qui ouvriront leurs portes. Venez nombreux !

Pour plus d'info, consulter le site : [www.sdea.fr](http://www.sdea.fr)



## Autorisation de sortie de territoire

Depuis le 15 janvier 2017, un enfant qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit présenter les 3 documents suivants :

- Pièce d'identité valide du mineur : carte d'identité ou passeport + visa éventuel en fonction des exigences du pays de destination (à vérifier en consultant les fiches pays du site [diplomatie.gouv.fr](http://diplomatie.gouv.fr) )
- Photocopie du titre d'identité valide ou périmé depuis moins de 5 ans du parent signataire : carte d'identité ou passeport
- Formulaire signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale, téléchargeable sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)



**Attention : Vous pouvez effectuer cette démarche chez vous.**

## Renouvellement des Cartes Nationale d'Identité

Après les passeports, ce sont les cartes nationales d'identité qui vont être délivrées en Alsace selon une nouvelle procédure. Plus fiable, plus rapide, assure l'administration, mais avec moins de points d'entrée.



Ainsi à partir du mardi 28 mars 2017, une demande de carte d'identité ne se fera plus en Alsace que dans 59 mairies, 32 dans le Bas-Rhin, 27 dans le Haut-Rhin.

Ce sont celles équipées d'un ou plusieurs dispositifs de recueil (DR) pour collecter empreintes et photo de façon sécurisée, comme c'est déjà le cas pour les passeports.

Par ailleurs, pour accompagner les demandeurs, une procédure de pré-demande sur Internet a été créée, et les demandes pourront être pré-enregistrées en Mairie de Soultz-Les-Bains.

Dans le Bas-Rhin, les Communes équipées de DR sont : Bischheim, Bischwiller, Brumath, Drulingen, Eckbolsheim, Erstein, Fegersheim, Geispolsheim, Haguenau, Hoenheim, Illkirch-Graffenstaden, Ingwiller, Lauterbourg, La Wantzenau, Lingolsheim, Molsheim, Niederbronn-les-Bains, Obernai, Ostwald, Sarre-Union, Saverne, Schiltigheim, Schirmeck, Sélestat, Souffelweyersheim, Strasbourg, Truchtersheim, Val de Moder, Vendenheim, Villé, Wasselonne, Wissembourg



**Pour plus d'information vous pouvez consulter le site :**

<http://www.bas-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Informations-liees-aux-services/Carte-nationale-d-identite-De-nouvelles-modalites-de-delivrance-a-partir-du-28-mars>

### SE FAIRE AIDER POUR MIEUX APPRENDRE

La bibliothèque municipale de SOULTZ-LES-BAINS propose aux élèves de CM1, CM2, 6ème et 5ème une aide aux devoirs, à l'oral ou à l'écrit, un vendredi soir par mois depuis le mois d'octobre.



Amenez vos cahiers, vos livres, vos fichiers d'exercices.... et nous vous aiderons dans la mesure de nos moyens !

Au printemps 2017, nous vous attendons vendredi le 28 avril, le 12 mai et le 16 juin de 17h30 à 18h30 (une heure pendant les horaires d'ouverture de la bibliothèque).

Nous comptons sur vous pour que cette aide devienne pérenne !



## Bibliothèque : Le livre du mois

### A découvrir à la bibliothèque de SOULTZ LES BAINS

Découvrez la méthode d'Agnès Ledig et Jack Koch pour faire un état des lieux émotionnel de votre vie et trouver votre propre chemin vers plus de lumière au quotidien.

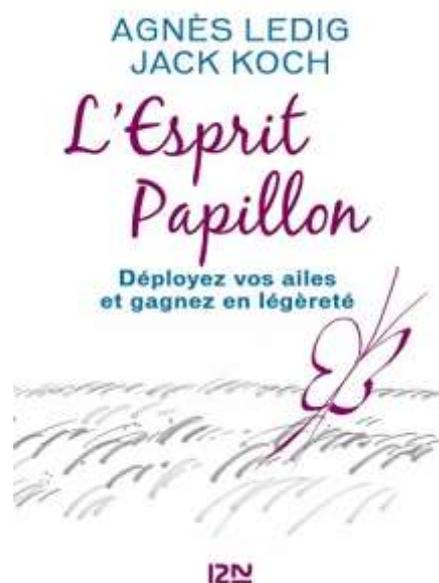
Un extrait pour découvrir ce livre compagnon, à la croisée du développement personnel et du cahier d'exercice.

"Le papillon évoque l'âme qui s'envole de son corps-cocon. Il symbolise la légèreté, quand il déploie ses ailes et prend de la hauteur. Il virevolte, au gré des vents, au gré des fleurs, suivant une trajectoire aléatoire. La vie n'est-elle pas un peu ainsi ?

Il semble fragile et résiste pourtant des années. On lui attribue l'effet papillon - les petits riens qui peuvent provoquer de grandes choses.

Enfin, il cherche la lumière... et passe sa vie dans les fleurs.  
Jolie destinée !

En acceptant de vous laisser guider par ce papillon à l'esprit léger, c'est la porte de votre espace intérieur que vous entrebâillez..."



## Marathon du Vignoble - Dimanche 25 juin 2016

A noter dans vos Agenda ! Le prochain marathon du Vignoble d'Alsace se déroulera les 24 et 25 juin 2017. Il se compose d'un marathon, d'un semi-marathon, d'un relais, du 10 km et de nombreuses courses pour enfants.

Inscriptions et informations en ligne : [www.marathon-alsace.com](http://www.marathon-alsace.com)



Renseignement : Communauté des Communes de la Région de Molsheim 03.88.49.82.58

## Elections Présidentielles des 23 avril et 7 mai 2017



L'élection présidentielle de 2017 aura lieu les dimanches 23 avril et 7 mai prochain.

Cette élection visera à élire le Président de la République Française pour un mandat de cinq ans. Il s'agira de la onzième élection présidentielle de la Cinquième République et de la dixième au suffrage universel direct.

Le scrutin se déroulera de **8 heures à 19 heures** en salle du Conseil Municipal.

### Le vote par procuration

Vous pouvez désormais remplir le formulaire CERFA de demande de vote par procuration sur votre ordinateur, l'imprimer et l'apporter à une autorité habilitée. Toutes les explications et le formulaire CERFA n° 14952\*01 sont disponibles sur internet.



#### Durée de validité :

La procuration est établie pour un scrutin déterminé (pour l'un des deux tours ou pour les deux tours). Toutefois, une procuration peut être établie pour une durée de son choix, dans la limite d'un an à compter de sa date d'établissement, si l'intéressé établit être de façon durable dans l'incapacité de se rendre au bureau de vote.

#### Où faire établir sa procuration et quand ?

L'autorité localement habilitée à établir une procuration sera soit le Tribunal d'Instance, la Gendarmerie ou la Police Nationale ou l'Ambassade de France pour les résidents à l'étranger

Aucune disposition législative ou réglementaire ne fixe de date limite pour l'établissement d'une procuration de vote mais les électeurs ont intérêt à se présenter dans les services compétents suffisamment tôt avant un scrutin déterminé pour que la procuration puisse être acheminée en mairie.

#### Qui peut voter par procuration ?

3 grandes catégories de personnes sont concernées par le vote par procuration (art L.71 du Code électoral) :

- Les électeurs attestant sur l'honneur qu'en raison d'obligations professionnelles, en raison d'un handicap, pour raison de santé ou en raison de l'assistance apportée à une personne malade ou infirme, il leur est impossible d'être présent dans leur commune d'inscription le jour du scrutin ou de participer à celui-ci en dépit de leur présence dans la commune.
- Les électeurs attestant sur l'honneur qu'en raison d'obligations de formation, parce qu'ils sont en vacances ou parce qu'ils résident dans une commune différente de celle où ils sont inscrits sur une liste électorale, ils ne sont pas présents dans leur commune d'inscription le jour du scrutin.
- Les personnes placées en détention provisoire et les détenus purgeant une peine n'entraînant pas une incapacité électorale.

#### Les démarches à accomplir :

Le mandant doit se présenter personnellement et être muni :

- d'une pièce d'identité ;
- du formulaire de vote par procuration : s'il a rempli le formulaire disponible en ligne et l'a imprimé

### Cartes électorales

Vous venez d'être destinataire de votre carte électorale suite à la dernière refonte de l'ensemble de la liste électorale.

Aussi, si vous constatez une erreur, merci de nous la signaler.

Il est également rappelé que seuls les électeurs inscrits au 31 décembre 2016 sont destinataires d'une carte électorale, ainsi que les jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et la veille du scrutin qui sont inscrits d'office.

Aussi, si vous êtes nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 1999 et le 22 avril 1999 et que vous n'avez pas eu de carte électorale, merci de venir très rapidement en Mairie afin de pouvoir procéder à une inscription au titre de l'article L34 du Code Electoral.



## Information de l'Office de tourisme :

### « Un panneau dans votre commune »

L'Office de Tourisme de la Région de Molsheim-Mutzig a le plaisir de vous annoncer la mise en place de 23 panneaux d'information à destination des touristes. Conscient de l'importance que peut prendre la fréquentation touristique au sein de la Région de Molsheim-Mutzig, nous avons à cœur de contribuer au développement du tourisme et à la mise en place d'infrastructures destinées à améliorer l'accueil des visiteurs. Nous sommes particulièrement attentifs à la présence d'informations et à la répartition des flux touristiques entre les différentes communes (Faire en sorte de rediriger les touristes vers les destinations moins connues, les communes plus discrètes...).



C'est pourquoi, dès 2014, un projet soutenu par la Communauté de Communes a vu la création, au sein de la Région de Molsheim-Mutzig, de panneaux, concernant le patrimoine et le tourisme actif (randonnées, vélo...), répartis sur les 18 communes. L'objectif était de résoudre deux éléments problématiques : l'accès à l'information au sein de la commune, elle-même, et l'accès à l'information sur les sites à visiter aux alentours.

En octobre 2016, tous les panneaux étaient en place, fin prêts pour la saison 2017 ! Nous vous invitons à découvrir celui de votre commune qui se situe : sur l'aire de pique-nique.

## Information du Pays Bruche Mossig Piémont

Dans le cadre des actions menées pour le développement économique du territoire Bruche Mossig Piémont, le Pays BMP organise des réunions gratuites d'informations collectives sur la création et la reprise d'entreprises.

Ainsi, Tremplin Entreprises dispense des réunions ciblées sur la micro-entreprise quand ses partenaires, la CCI et la CMA, co-animent des réunions plus généralistes afin de répondre à toutes les questions des porteurs de projets.

Renseignements et inscriptions auprès de :

**M. Guillaume HAEMMERLIN**  
**03.88.97.25.40**

**DEVENEZ CHEF D'ENTREPRISE**  
Réunions d'information collectives

**Réunions généralistes**  
Animées par la CMA et la CCI de 14h à 15h30

- Jeudi 5 Janvier
- Jeudi 2 Février
- Jeudi 2 Mars
- Jeudi 4 Mai
- Jeudi 8 Juin
- Jeudi 14 Septembre
- Jeudi 12 Octobre
- Jeudi 9 Novembre
- Jeudi 7 Décembre

**Réunions sur la micro-entreprise**  
Animées par Tremplin Entreprise de 14h à 16h30

- Jeudi 26 Janvier
- Jeudi 23 Février
- Jeudi 23 Mars
- Jeudi 27 Avril
- Jeudi 18 Mai
- Jeudi 31 Août
- Jeudi 28 Septembre
- Jeudi 26 Octobre
- Jeudi 30 Novembre
- Jeudi 28 Décembre

**Salon de la Création**  
Vendredi 23 Juin 2017  
Avec la présence des partenaires de la création du Pays Bruche Mossig Piémont

**Tremplin Entreprise**  
1 rue Gambrinus - Parc de la Brasserie - MUTZIG



## Information du SELECT'OM

Pendant de nombreuses années nous avons toléré que des anciens bacs soit réutilisés pour la collecte des papiers/cartons. Cependant, nous avons dû faire face à de nombreux problèmes en raison de cette dérogation et ce système touche aujourd'hui à sa fin. Les anciens bacs sont souvent trop abîmés, non identifiables et ne peuvent plus être collectés.

Trop souvent des bacs d'ordures ménagères sont présentés et vidés lors de cette collecte, ce qui pénalise fortement le flux trié.

**Désormais, les papiers et cartons devront être présentés à la collecte uniquement dans un bac bleu.**

Un autocollant, présenté ci-dessous, sera ainsi apposé à l'avenir sur les bacs non conformes des usagers lors de la collecte sélective, pour les informer de ce changement.

Il a toujours été prévu que les papiers/cartons soient présentés à la collecte dans des bacs bleus. Pendant de nombreuses années, nous avons toléré que des anciens bacs à ordures ménagères soient réutilisés pour la collecte des papiers/cartons. Cependant, nous avons dû faire face à de nombreux problèmes en raison de cette dérogation et ce système touche aujourd'hui à sa fin. Les anciens bacs sont souvent trop abîmés, non identifiables et ne peuvent plus être collectés.

Trop souvent des bacs contenant des ordures ménagères sont présentés et vidés lors de la collecte sélective ce qui pénalise fortement le flux trié. Désormais, les papiers/cartons devront être présentés à la collecte uniquement dans un bac bleu.

Merci vous remercions pour votre coopération.



UNE QUESTION, UNE INFORMATION ?  
CONTACTEZ LE SELECT'OM.

☎ 03 88 47 92 20  
✉ accueil@select-om.com



## Déménagement des locaux sociaux du SELECT'OM



Suite à la construction du nouveau siège du Select'Om, les services administratifs ont déménagés les 15 et 16 mars 2017.

Le public est accueilli depuis le vendredi 17 mars **route de Dachstein à Altorf.**

## Inscription à l'école primaire



Les parents désirant scolariser leur(s) enfant(s) né(s) en 2014 à la rentrée prochaine sont priés de se présenter

**le vendredi 5 mai 2017 entre 16h00 et 19h00  
à l'Ecole des Pins  
8 rue du Fort**

Merci d'apporter votre livret de famille, le carnet de santé, le certificat d'inscription établi par la Mairie.

Les inscriptions des enfants nouveaux arrivants dans le village se feront au même moment.

**Vous pouvez d'ores et déjà vous rendre à la Mairie de Sultz-les-Bains, muni de votre livret de famille, pour réaliser la pré-inscription.**



**Veillez contacter l'école en cas de problème pour venir le 5 mai ou pour toute demande de renseignements : 03.88.38.53.36 après 11h30 ou après 16h00**

## Lutte contre des cambriolages

Ces quelques conseils permettront au mieux d'éviter les cambriolages, à défaut d'en interpellier les auteurs plus facilement.



### 1. Les conseils de prévention en cas d'absence de votre domicile

- Informez vos voisins de votre absence et confiez-leur une clé le cas échéant,
- Ne laissez pas de message sur votre répondeur indiquant votre absence,
- Installez un panneau sur votre portail "maison équipée d'une alarme",
- Ne laissez pas de clé cachée dans le jardin,
- Allumez automatiquement une lampe à l'aide d'un minuteur,
- Faites relever votre courrier,
- Vérifiez vos systèmes de fermetures (volets, fenêtres, verrous, serrures etc.),
- Fermez à clé votre portail et votre garage,
- Protégez vos fenêtres de barreaux, grilles, volets,
- Ne conservez pas d'importantes sommes d'argent au domicile,
- Si vous avez des objets de valeur, photographiez-les et mettez-les dans un endroit sûr (attention, la pile de linge est la cachette la plus connue),

Un système d'alarme, même s'il est parfois onéreux, est un gage d'efficacité contre les cambrioleurs.

Les opérations "tranquillité vacances" ont été étendues sur l'année toute entière. Signalez votre départ à la brigade la plus proche, des patrouilles passeront plus souvent à proximité de votre domicile pendant votre absence.

### 2. La conduite à tenir lorsque l'on a été victime d'un cambriolage

- Ne touchez à rien, ne modifiez pas l'état des lieux (la police technique et scientifique de proximité ne sera efficace que si la scène n'a pas été polluée),
- Alertez immédiatement la gendarmerie en composant le 17 surtout si vous venez de mettre en fuite les auteurs (une patrouille de gendarmerie est peut-être dans la commune).

### 3. Les réflexes

En cas de comportement suspect d'un ou plusieurs individus (repérage, franchissement de l'enceinte d'une propriété etc.), communiquez immédiatement aux gendarmes en composant le 17 :

- Le nombre et le signalement des auteurs (taille, vêtements, signes particuliers, tatouages, lunettes, accents etc.),
- Le type de véhicule utilisé (marque, couleur, autocollant etc.),
- Les propos tenus,
- La direction de fuite

Tous ces conseils, inspirés du bon sens, ont démontré leur efficacité. Une application par le plus grand nombre permettra de faire échec aux cambrioleurs.

\*\*\*

Vous trouverez sur ce lien de multiples conseils émanant de référents sûreté, que vous soyez un particulier ou un commerçant, afin de prévenir au mieux les cambriolages :

<http://www.referentsurete.com>

**Les entreprises et collectivités qui souhaiteraient une étude approfondie gratuite des risques liés à cette problématique sont invitées à prendre contact avec la brigade de gendarmerie de MOLSHEIM qui les mettra en relation avec un tel spécialiste (en mesure de se déplacer)  
au 03 88 04 81 10**

## Quelques rappels de civisme

### CIMETIERE :

La poubelle du cimetière n'a pas été mise en place pour recueillir les déchets verts (gazon, branchages...).

Les déchets verts du Cimetière sont à déposer dans la remorque située à côté de la poubelle verte et sont destinés à être compostés.



### NETTOIEMENT :

Il est rappelé que chaque propriétaire ou locataire est tenu de veiller à la propreté des rues et trottoirs devant son habitation. Notre cadre de vie ne sera que plus agréable et accueillant.

### STATIONNEMENT :

Nous rappelons de ne pas stationner devant les portes d'entrée, à l'intersection des rues et sur les trottoirs prévus pour la sécurité des piétons et des personnes à mobilité réduite.



### BRULAGE DES DECHETS :

Le brûlage de déchets ménagers et assimilés est interdit dans l'enceinte des habitations. En ce qui concerne les déchets verts (feuilles, gazon...), ces derniers peuvent être compostés. Il est inutile de préciser que les odeurs et la fumée sont à l'origine de beaucoup de troubles de voisinage.

### LES CHIENS :

Les chiens doivent être tenus en laisse et ne doivent en aucun cas divaguer dans les rues du village, pour la sécurité de tous. En cas d'accident votre responsabilité sera engagée.



### ATTITUDE CITOYENNE :

Déjections, déjections....



Élever un chien demande de la patience, apporte certainement des joies, mais engendre également des responsabilités. Il faut à tout prix veiller à ce que les animaux ne dégradent pas les espaces publics ou privés.

Ayez un comportement responsable, ne gênez pas la vie des autres, un simple geste suffit : prendre un sac et ramasser.

### LAVAGE DES VOITURES AUX FONTAINES :

Le lavage des voitures aux fontaines du Holtzbrunne (haut et bas) est interdit par arrêté du Maire. En effet, les eaux de lavage des voitures se répandent dans la nature et sont source de pollution en raison des produits qu'elles contiennent (savon, détergeant, hydrocarbures...).



## Sécurité sanitaire : ouverture du site [signalement-sante.gouv.fr](http://signalement-sante.gouv.fr)

Médicament, produit cosmétique, alimentaire ou encore produit de nettoyage ou pesticides... Vous avez subi un effet indésirable (ou « **événement sanitaire indésirable** ») suite à sa manipulation, sa consommation ou à l'utilisation d'un produit acheté en pharmacie, dans le commerce ou sur internet ? Vous pouvez désormais le signaler en ligne sur [signalement-sante.gouv.fr](http://signalement-sante.gouv.fr).



Le site internet [www.signalement-sante.gouv.fr](http://www.signalement-sante.gouv.fr) prend en compte tous les problèmes liés aux :

- produits à usage médical (médicaments, dispositifs médicaux, produits sanguins) ;
- produits de la vie courante (produits d'entretien, de bricolage, compléments alimentaires, produits de tatouage ou cosmétiques...);
- produits ou substances ayant un effet psychoactif (somnifère, anxiolytique, antidépresseur...);
- actes de soins (dont infections associées aux soins).

Ces signalements permettent aux autorités sanitaires notamment d'identifier de nouveaux risques et de mettre en œuvre des mesures pour prévenir ou limiter ces risques (modifier une notice, rappeler des lots, faire évoluer les recommandations de bonnes pratiques en matière d'hygiène...).

**Rappel :** En cas d'intoxication, vous pouvez contacter le centre anti-poison le plus proche de chez vous et, en cas d'urgence, vous pouvez aussi appeler le 15.

## **Casque à vélo obligatoire pour les enfants à partir du 22 mars 2017**

À partir du 22 mars 2017, le port d'un casque à vélo devient obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans qu'ils soient conducteurs ou passagers. Cette mesure fait suite à un décret publié au Journal officiel du 22 décembre 2016.



Le Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) avait prescrit dans un rapport, le 2 octobre 2015, 26 mesures visant à améliorer la sécurité routière. La mesure n° 16 portait sur l'obligation du port d'un casque homologué pour les enfants de moins de 12 ans, sans généraliser cette mesure à l'ensemble des cyclistes, dans le but de réduire la gravité des blessures au visage et les risques de traumatismes crâniens des enfants pratiquant le vélo.

En cas de non-respect de cette obligation, un adulte, qui transporte à vélo un enfant passager non casqué ou qui accompagne un groupe d'enfants non protégés, risque une amende forfaitaire de 4e classe (90 €).

## **Le nouveau billet de 50 euros : dans votre porte-monnaie à partir du 4 avril 2017**

Le nouveau billet de 50 € va entrer en circulation dans la zone euro à partir du 4 avril 2017 dans le cadre du renouvellement progressif des coupures de la monnaie européenne. Il avait été présenté par la Banque centrale européenne (BCE) le 5 juillet 2016.

Ce nouveau billet fait partie d'une série baptisée « Europe » car deux des signes de sécurité utilisés comportent un portrait de la princesse Europe, personnage de la mythologie grecque qui a donné son nom au continent. Les billets de 5 €, 10 € et 20 € font déjà partie de cette série.

Les signes de sécurité des coupures de cette série sont perfectionnés afin de permettre une meilleure protection contre la contrefaçon.



Le nouveau billet de 50 € conserve le brun comme couleur dominante et s'inspire aussi du thème « Époques et styles architecturaux ».

Le billet de 50 € est le plus largement utilisé de la zone euro : il représente environ 45 % du total de billets en circulation selon la BCE, soit plus de 8 milliards de coupures.

La mise en place de la série « Europe » va se poursuivre sur plusieurs années pour les billets de 100 € et 200 €, la coupure de 500 € ayant en revanche vocation à disparaître.

## **Prestations et aides sociales : un simulateur en ligne pour évaluer vos droits**

Minima sociaux, prestations familiales, aides au logement... Savez-vous que vous pouvez utiliser le simulateur [mes-aides.gouv.fr](http://mes-aides.gouv.fr) pour évaluer vos droits aux principales prestations et aides sociales ?

Allocations familiales, revenu de solidarité active (RSA), prime d'activité, couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C), allocation de solidarité spécifique (ASS), bourses de collège ou de lycée...



Le simulateur [mes-aides.gouv.fr](http://mes-aides.gouv.fr) vous permet d'évaluer vos droits à 24 aides sociales (15 aides nationales et 9 aides locales) en vous donnant des indications sur le montant des prestations auxquelles vous pouvez être éligible.

## Animation de Pâques autour de Soultz-Les-Bains

### Marché de Pâques à Scharrachbergheim



Dimanche 9 avril 2017  
de 10 h à 18 h  
À la salle de l'ITEP  
(les tilleuls)

Animations pour  
enfants, expositions,  
petite restauration

### Chasse aux œufs à Avolsheim

Samedi 8 avril 2017 A partir de 14h00  
Au Dompeter  
Allée du Dompeter

Pour le plaisir des  
petits et des grands,  
une chasse aux œufs  
autour du Dompeter.  
Prévoyez des bottes  
si l'herbe est  
mouillée.



## Changement de norme des chaînes allemandes

### Information Numéricable- SFR

Dans le cadre du changement de norme des chaînes de la TNT allemande le 29/03/2017, nous vous informons que le nécessaire sera fait dans nos têtes de réseau afin de convertir les chaînes de la norme allemande en norme française MPEG4.



- Vous continuerez à recevoir les chaînes de la TNT allemande suivantes avec votre équipement actuel, il suffira de faire un réglage de votre téléviseur ou de votre adaptateur, soit les chaînes :

*DAS ERSTE*  
*ZDF*  
*ARTE*  
*PHOENIX*  
*3 SAT*  
*ZDF INFO*

*KIKA*  
*SWR FERNSEHEN*  
*WDR FERNSEHEN*  
*ONE HD*  
*BAYERISCHES FS*  
*SR FERNSEHEN*

- Vous n'aurez pas à acheter d'adaptateur supplémentaire norme TNT DVBT/ T2 ou HEVC.
- Les changements s'opéreront qu'en tête de réseau SFR/ NUMERICABLE et la réception de ces chaînes sera assurée le 29 mars 2017.

## L'Abrapa organise « le Printemps du recrutement »

Dans le cadre du développement de son activité, l'Association propose une matinée de recrutement le

**samedi 1er avril 2017 de 9h à 13h.**

Les rencontres se dérouleront dans 6 de ses sites Bas-Rhinois : Saverne, Molsheim, Strasbourg :

Saverne : 92, Grand Rue  
Molsheim : Centre Socio-Culturel- 6, rue Notre Dame  
Strasbourg : 22, place des Halles - 4ème étage

CDI, CDD ou jobs d'été de proximité ? Temps plein ou temps partiel ? Tous les profils sont les bienvenus ! L'opportunité d'aider les autres par l'exercice d'une activité qui a du sens !

Diplômé ou non, les postes sont nombreux et variés ! À noter que l'Abrapa accompagne ses salarié(e)s dans des parcours de formation afin d'accéder à des emplois qualifiés.

Une bonne occasion de découvrir les métiers du Domicile, et d'échanger avec des professionnels du secteur qui témoigneront de leur expérience sur le terrain.

Plus d'informations :

[contact@abrapa.asso.fr](mailto:contact@abrapa.asso.fr) - 03 88 21 30 21 - [www.abrapa.asso.fr](http://www.abrapa.asso.fr) - [www.facebook.com/abrapaofficiel/](https://www.facebook.com/abrapaofficiel/)



## Finale Nationale des Olympiades des Métiers à Bordeaux

Pour un jeune, atteindre ce niveau est déjà un exploit.

Ce qui est exceptionnel, c'est de remporter une Médaille d'Or.

Soultz-les-Bains ne peut qu'être fier de cette performance.

Les deux médaillés concernés sont,

- Romain KAUFFMANN, fils de Étienne KAUFFMANN, en Ébénisterie
- et Aurélien SIAT, fils d'Olivier SIAT, en Production Industrielle.

La prochaine étape est maintenant la finale mondiale à Abu Dhabi aux Émirats Arabes Unis en octobre, avec tout ce que cela implique en préparation et participation.

Bonne chance à eux .....



## Mise en place de l'accueil sur rendez-vous pour les dossiers d'immatriculation

Dans le Bas-Rhin, depuis le 13 mars 2017 :

- les démarches d'immatriculation suivantes s'effectuent par télé-procédure :
  - déclaration de vente de votre véhicule (déclaration de cession) sur le portail de l'ANTS
  - demande de certificat de situation administrative (non gage et opposition) simple sur le site du Ministère de l'Intérieur.
  - changement d'adresse sur les certificats d'immatriculation pour les véhicules avec une immatriculation du type AB-123-CD sur le portail [service-public.fr](http://service-public.fr). Avec ce téléservice, vous recevrez à votre domicile l'étiquette à apposer sur votre certificat d'immatriculation. Ce dernier pourra recevoir jusqu'à trois étiquettes. Au quatrième changement d'adresse la demande devra être faite par courrier exclusivement et un nouveau certificat d'immatriculation vous sera adressé à votre domicile. Pour les véhicules avec :
    - une ancienne immatriculation
    - une nouvelle immatriculation lors du 4<sup>e</sup> changement d'adresse
    - une nouvelle immatriculation en cas d'échec sur [service-public.fr](http://service-public.fr)

les changements d'adresse se feront uniquement par courrier. Votre dossier complet doit être transmis à l'adresse suivante :

PREFECTURE DE LA REGION GRAND EST ET DU DEPARTEMENT DU  
BAS-RHIN

Direction de l'Administration Générale  
Bureau des Usagers de la Route  
Pôle Immatriculation des Véhicules  
5, place de la République  
67073 STRASBOURG Cedex

Contacts à la préfecture du Bas-Rhin:

Préfecture de la Région Grand Est et du Département du Bas-Rhin  
Direction de l'Administration Générale  
Bureau des Usagers de la Route  
Pôle SIV  
5, place de la République  
67073 STRASBOURG Cedex

Téléphone : 03.88.21.61.59

Adresse mail : [pref-cartesgrises@bas-rhin.gouv.fr](mailto:pref-cartesgrises@bas-rhin.gouv.fr)



Afin de nous permettre d'accéder à votre dossier vous préciserez dans votre message votre état civil complet (nom de naissance, nom d'usage, prénoms, date et lieu de naissance) ainsi que le numéro de votre plaque d'immatriculation.

Pour la troisième année consécutive, les Alchimistes ont investi Sultz-les-Bains pour tout un weekend : la Convention des Alchimistes 2017 s'est déroulée les 11 et 12 mars derniers au Hall des Sports.

A cette occasion, des nombreux joueurs se sont donnés rendez-vous pour enchaîner des parties jusqu'au bout de la nuit.

- Une centaine de joueurs ont profité des 25 tables **de jeux de rôles**, qui occupaient le moindre espace disponible (y compris sous les escaliers)



- Une cinquantaine de joueurs ont pu participer à 3 tournois de jeux figurines, autour de tables aux décors magnifiques et impressionnants



- 2 tournois de cartes à collectionner ont réuni une trentaine de joueurs
- Et enfin, la présence de 4 associations de jeux de société, dont la Soupe aux jeux de Sultz-les-Bains, ont attiré une vingtaine de joueurs supplémentaires et fait le bonheur des enfants



Pour les novices, des **démonstrations et initiations** aux jeux de rôle et de figurines étaient organisées. Divers stands proposaient du matériel de jeux de rôle Grandeur Nature (costumes, épées...), des bijoux, de la maroquinerie et des dessins de personnage sur commande.



Tout ce petit monde a pu profiter des plats chauds, desserts, friandises et boissons, servis tout au long du weekend.



**Ce fut une réussite, comme les années précédentes.**

Alors ami joueurs, confirmés, débutants ou tout simplement curieux, rendez-vous l'année prochaine pour l'édition 2018 de la Convention des Alchimistes !

## DECORATIONS DE PÂQUES

Comme chaque année, la Mairie a revêtu son décor de printemps annonçant l'arrivée des fêtes de Pâques.

Un grand merci à Mme Marie Paule CHAUVET et M. Charles BILGER, pour leur travail remarquable.



Merci!  
Merci!  
Merci!  
Merci!

Merci!  
Merci!  
Merci!  
Merci!

**En  
au**



**Vendredi 28 Avril 2017 à 20h00**  
**sale des Colonnes**  
**Hall des Sports**

La Commune de Soultz-les-Bains a mandaté et payé à l'ASPA un contrôle de la qualité de l'air sur l'ensemble du village et en particulier sur la traversée (RD 422).

Une deuxième étude est actuellement en cours avec l'implantation de divers capteurs sur les mêmes sites qu'initialement.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, ASPA/ATMO Alsace est ATMO Grand Est, nouvelle association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air pour le Grand Est.

Aussi, en partenariat avec la Commune, ATMO Grand Est vous propose une conférence afin de décrire leurs interventions et résultats sur le Grand Est et plus particulièrement commenter les analyses sur notre Commune.

Soultz-les-Bains est un des seul village à mener cette campagne afin de mesurer la qualité de l'air que nous respirons.



## Semaine des alternatives aux pesticides

### Animation à SOULTZ-LES-BAINS



A l'occasion de la soirée annuelle du fleurissement et pour fêter la 3<sup>ème</sup> libellule attribuée à la Commune dans sa démarche « zéro pesticides », Soultz-Les-Bains organise le 31 mars une conférence sur le thème :

### ***Une alternative aux pesticides et engrais chimiques : des plantes pour nourrir et soigner nos plantations***

Mme Bernadette Seuret, herbaliste (du latin « herbula » : brin d'herbe, et « ist » : profession de celui qui maîtrise le domaine), viendra apprendre aux Soultzois à identifier les plantes les plus communes (ortie, consoude, prêle des champs tanaïs...) et à fabriquer eux-mêmes purins et décoctions pour nourrir les plantes et renforcer leurs défenses contre les maladies cryptogamiques.

### ***Rendez-vous le vendredi 31 mars à 20h dans la bibliothèque***

Venez nombreux !

*« On peut utiliser les vertus des plantes pour renforcer fleurs, légumes et fruits.*

*Leurs qualités bio-stimulantes et protectrices sont de précieux alliés pour le jardinier.*

*A ceux qui veulent préserver leur santé mais aussi la qualité de leur eau et de leur terre*

*Je donne des pistes pour identifier des plantes locales: ortie, consoude, prêle, tanaïs, ... les récolter pour préparer décoctions, purins, poudres et les utiliser pour stimuler, nourrir et protéger les plantations. »*

*Bernadette SEURET - Amie des plantes sauvages et herbaliste*